

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE 2016\_022**

**Séance du jeudi 14 janvier 2016**

Date de la convocation: 07/01/2016

**Membres en exercice : 29**

*L'an deux mille seize et le quatorze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel RIOU,*

**Présents : 26**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

**Votants: 28**

**Secrétaire de séance:**

**Représentés:** Nils BJORNSON LANGEN, Matthias CORNEVAUX

**Excusés:**

**Absents:** Regis DURAND

Jean-Paul VELAY

**Objet: SUBSTITUTION DE LA COMMUNE NOUVELLE AUX COMMUNES HISTORIQUES - DE\_2016\_022**

Vu l'art.L2113-5 du CGCT ;

La commune nouvelle se substitue aux communes dont elle est issue (Fraissinet de Lozère, Saint Maurice de Ventalon, Le Pont de Montvert), ainsi qu'aux Syndicats composés exclusivement de ces communes (SIVU de l'Estournal, SIVU de l'AEP du Haut Tarn). Cela implique:

- Le transfert des biens, droits et obligations à la commune nouvelle
- La substitution dans toutes les délibérations et les actes antérieurs
- Que les contrats seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties
- Le ransfert de l'ensemble des personnels à la commune nouvelle
- La substitution aux communes dans les syndicats dont les communes historiques étaient membres.

En conséquence, le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tous les avenants, contrats et arrêtés nécessaires

- au transfert des personnels à la commune nouvelle
- à la continuité des marchés, contrats et conventions en cours
- à dénoncer les contrats n'ayant plus d'objet (convention pour la paye du centre de gestion des communes historiques).

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/02/2016 048-200057594-20160114-DE_2016_022-DE

